

Envoyé en préfecture le 26/02/2021

Reçu en préfecture le 26/02/2021

Affiché le

ID : 095-219503414-20210226-7-AR



Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Mairie de LIVILLIERS
10, Rue de la Chaise
95300 LIVILLIERS
Tél. : 01.34.42.72.04
mairie@livilliers.fr

ARRETE N°7/2021

Acte de suppression d'une régie d'avances et de recettes

Le Maire de LIVILLIERS

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23/05/2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales;

Vu l'arrêté du 20 mai 2008 instituant une régie de recette et d'avances pour LIVILLIERS

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 22 février 2021.

ARRETE

ARTICLE PREMIER : A compter du 1^{ER} MARS 2021 la régie recettes et d'avances est supprimée.

ARTICLE 2 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à LIVILLIERS, le 26 février 2021

Le Maire
Marion WALTER